

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS : 02/07/2025
Publication : 02/07/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT-RÉGION
DE LA GUADELOUPE



Date de convocation :

Le 11 juin 2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

4^{ème} séance de l'année

Séance du 18 juin 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 18 juin, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 30 minutes, s'est réuni à la fois en présentiel à la salle du conseil (siège- 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et en visioconférence sous la présidence conjointe du président, Monsieur Eric JALTON et du 5^{ème} vice-président, Monsieur Georges BREDET.

Étaient présents : 25 conseillers communautaires

Vice-présidents : M. Georges BREDET (5^{ème} vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente)

Autres membres du bureau : M. Pierre THICOT*- Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX- Mme Laisely PARAT-EDOM- M. Georges DAUBIN- M. Jean-Luc CELIGNY

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS*- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS*- M. Fred EUSTACHE- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY- Mme Magali MARCIN- M. Alix NABAJOTH*- M. Rosan RAUZDUEL*- M. Alain SOREZE EUGENE- Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Nadège THEOPHILE- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS*- M. Come Philibert MOUEZA

En cours de séance :

Président : M. Eric JALTON* (retour en séance, en visioconférence)

Nombre conseillers :

En exercice : 48

Présents : 25 (dont 7 en visioconférence*)

Votants : 32 (dont 7 pouvoirs)

▪ Dont pour : 32

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

M. Jean-Luc CELIGNY

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 7

Vice-présidents : Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4^{ème} vice-présidente) à M. Georges DAUBIN

Mme Marie-Gilberte COMPPER (13^{ème} vice-présidente) à Mme Nadège THEOPHILE

Autres membres du bureau : Mme Tania GALVANI à Mme Maddly GARGAR

Mme Lyliane PIQUION à Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX

M. Fabert MICHELY à Mme Eliane GUIOUGOU

Autre conseillère communautaire : Mme Marie-Camille MOUNIEN à Mme Laisely PARAT-EDOM

En cours de séance :

Vice-présidents : M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président) à M. Georges BREDET

Délibération n°2025.06.04/687

**Modification des statuts de la
Communauté d'Agglomération
CAP Excellence
afin d'y intégrer la compétence :
« mise en œuvre d'un conservatoire
au centre culturel de Sonis »**

Rapporteur

Mme Francesca FAITHFUL

Vice-présidente de la commission
culture et patrimoine

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : **02 JUIL. 2025**

- publication sur le site internet
ou notification, le :

02 JUIL. 2025

Nombre de conseillers absents excusés : 9

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président)- M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président)- Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)

Autres conseillers communautaires : Mme Jacqueline FAVORINUS (*pouvoir à Mme Johane DAHOMAIS*)- Mme Marie-Andrée MANDIL- M. Olivier SERVA

En cours de séance :

Vice-président : M. Chazy CIRANY (10^{ème} vice-président)

Autres conseillers communautaires : M. Joseph LEE- M. Michel MADO

Nombre de conseillers absents non excusés : 7

Vice-président : M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)

Autres membres du bureau : Mme Corine PETRO- M. William SURDIN

Autres conseillers communautaires : Mme Johane DAHOMAIS- M. Justin DESSOUT- Mme Sandra ENJARIC- M. Dominique THEOPHILE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU le Code de l'éducation pris en ses articles L216-2 et R461-1 et suivants ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.12.07/114 du conseil communautaire du 18 décembre 2020 donnant autorisation à Monsieur le président pour lancer le processus de classement du centre culturel de Sonis ;

Considérant le rapport du président ;

Le centre culturel de Sonis, au fur et à mesure du développement de ses activités, a fait émerger un savoir-faire et des interventions de qualité, **le plaçant comme équipement d'enseignement artistique nécessaire à la structuration d'ensemble de la filière à l'échelle de l'agglomération, voire du département.**

Cette évolution du centre culturel de Sonis depuis sa création cadre bien avec les dispositions de l'article L216-2 du code de l'éducation susvisé, ainsi qu'avec les orientations du schéma national d'orientation pédagogique des enseignements initiaux de la danse, de la musique et du théâtre (version 2023) pris en annexe de l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères de classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique.

C'est cette démarche de classement (avec pour objectif de devenir un conservatoire) qui a été initiée par délibération du conseil communautaire n°2020.12.07/114 du 10 décembre 2020 donnant autorisation à Monsieur le président pour lancer le processus de classement du centre culturel de Sonis.

Considérant les correspondances de Monsieur le président de CAP Excellence datées du 31 août 2024 avec pour objet « *proposition de partenariat pour la mise en place d'un établissement public d'enseignement artistique* », adressées à Monsieur le préfet de Région ; Monsieur le président du conseil régional ; Monsieur le président du conseil départemental ;

Considérant le courrier en réponse de Monsieur le préfet de Région datée du 29 octobre 2024 et indiquant : « *souscrire pleinement (à son) souhait de réunir l'ensemble des partenaires concernés par ce projet* » ; tout en lui recommandant « *de s'assurer des partenariats des collectivités ayant compétences dans la mise en œuvre des enseignements artistiques, à savoir le conseil départemental pour le schéma départemental des enseignements artistiques et le conseil régional pour les enseignements professionnels* » ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1 De modifier les statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence en y introduisant la compétence libellée ainsi qu'il suit :

« Mise en œuvre d'un conservatoire au centre culturel de Sonis »

ARTICLE 2- D'autoriser Monsieur le président à notifier cette délibération aux maires des communes des Abymes, de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre afin d'entériner cette décision en application des dispositions du 2^{ème} alinéa de l'article L5211-17 du CGCT.

ARTICLE 3- De donner tous pouvoirs à Monsieur le président pour l'application pratique de la présente décision.

ARTICLE 4 – Le président, le directeur général de CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le préfet de la Région Guadeloupe, à Monsieur le président de la Région Guadeloupe, à Monsieur le président du Département de la Guadeloupe, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le directeur de la direction des affaires culturelles (DAC), à Monsieur le directeur du centre culturel de Sonis ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante.

La présente délibération peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 01 JUIL. 2025

Les présidents de séance

Le secrétaire de séance

Le-président

Le 5^{ème} vice-président

Le conseiller autre membre du bureau communautaire

Eric JALTON

Georges BRÉDENT

Jean-Luc CELIGNY



▪ Délibération transmise à Monsieur le préfet de la Région Guadeloupe, le

02 JUIL. 2025

▪ Délibération transmise à Monsieur le président de la Région Guadeloupe, le

02 JUIL. 2025

▪ Délibération transmise à Monsieur le président du Département de la Guadeloupe, le

02 JUIL. 2025

▪ Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le

02 JUIL. 2025

▪ Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le

02 JUIL. 2025

▪ Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le

02 JUIL. 2025

▪ Délibération transmise à Monsieur le directeur de la DAC, le

02 JUIL. 2025

▪ Délibération transmise à Monsieur le directeur du centre culturel de Sonis, le

02 JUIL. 2025

▪ Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le

02 JUIL. 2025

